

Paris, le 20 décembre 2022

N°453

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nathalie Aufauvre est nommée secrétaire générale de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Sur proposition du gouverneur de la Banque de France, président de l'ACPR, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a nommé Nathalie Aufauvre secrétaire générale de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Elle succédera à partir du lundi 9 janvier 2023 à Dominique Laboureux, nommé président du Conseil de résolution unique à Bruxelles.

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, Nathalie Aufauvre a rejoint la Banque de France en 1984.

Après plusieurs postes de management au sein des directions en charge des marchés et de la politique monétaire, elle est nommée en 2002 directrice adjointe des Opérations de marché à la direction générale des Opérations puis, en 2006, directrice financière et du contrôle de gestion. En 2012, elle est nommée secrétaire générale de la Banque de France.

En octobre 2017, Nathalie Aufauvre est nommée directrice générale de la Stabilité Financière et des Opérations à la Banque de France. Elle exerce, à ce titre, de nombreuses responsabilités au niveau international, notamment : membre du Comité du FSB chargée de l'évaluation des vulnérabilités (SCAV), membre du Comité sur le système financier global (CGFS) et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) de la BRI. Membre du Comité de direction du NGFS depuis son lancement en janvier 2018, Nathalie Aufauvre est également présidente du Centre sur le Changement climatique de la Banque de France depuis avril 2021.

À propos de la Banque de France :

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille

à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers. Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/> et <https://www.abe-infoservice.fr/>

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Banque de France - Service de la Communication externe - 01 42 92 39 00 - presse@banque-france.fr

Unité Communication de l'ACPR - 01 42 44 72 76 - presse@acpr.banque-france.fr